

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement no 2015/830/UE



Laboratoriumdiscounter

## Diethylene glycol ≥ 99%, extra pur

numéro d'article: DEG956

Version: **2.0 fr**

Remplace la version de: 11.06.2015

Version: (1)

date d'établissement: 11.06.2015

Révision: 21.06.2021

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance	<b>Diéthylène glycol</b>
Numéro d'article	DEG956
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119457857-21-xxxx
No index	603-140-00-6
Numéro CE	203-872-2
Numéro CAS	111-46-6

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** substance chimique de laboratoire  
utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoriumdiscounter  
Zandvoortstraat 75  
1976BN Ijmuiden  
Nederland

**Téléphone:** +31 (0) 255 700 210

**e-mail:** [info@laboratoriumdiscounter.nl](mailto:info@laboratoriumdiscounter.nl)

**Site web:** [www.laboratoriumdiscounter.nl](http://www.laboratoriumdiscounter.nl)

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : Division sécurité au travail et protection de l'environnement

**e-mail (personne compétente)** : [info@laboratoriumdiscounter.nl](mailto:info@laboratoriumdiscounter.nl)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nom	Rue	Code postal/ville	Téléphone	Site web
Institut National de Recherche et de Sécurité I.N.R.S.			01 45 42 59 59	

### 1.5 Importateur

Laboratoriumdiscounter  
Zandvoortstraat 75  
1976BN Ijmuiden  
Nederland

**Téléphone:** +31 (0) 255 700 210

**Site web:** [www.laboratoriumdiscounter.nl](http://www.laboratoriumdiscounter.nl)

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement no 2015/830/UE

Diethylene glycol ≥ 99%, extra pur

numéro d'article: DEG956



Laboratoriumdiscounter

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Classification selon SGH			
Rubrique	Classe de danger	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.10	toxicité aiguë (orale)	(Acute Tox. 4)	H302
3.9	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	(STOT RE 2)	H373

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

**Mention d'avertissement**      **Attention**

#### Pictogrammes



#### Mentions de danger

H302      Nocif en cas d'ingestion  
H373      Risque présumé d'effets graves pour les organes (rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

#### Conseils de prudence

##### Conseils de prudence - prévention

P260      Ne pas respirer les brouillards/vapeurs.  
P270      Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

##### Conseils de prudence - intervention

P301+P312      EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: **Attention**

Symbole(s)



# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement no 2015/830/UE

**Diethylene glycol ≥ 99%, extra pur**

numéro d'article: DEG956



Laboratoriumdiscounter

## 2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance	Diéthylène glycol
No index	603-140-00-6
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119457857-21-xxxx
Numéro CE	203-872-2
Numéro CAS	111-46-6
Formule moléculaire	C <sub>4</sub> H <sub>10</sub> O <sub>3</sub>
Masse molaire	106,1 g/mol

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours



#### Notes générales

Enlever les vêtements contaminés.

#### Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après contact cutané

Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après ingestion

Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Céphalées, Diarrhée, Vomissements, Vertige, Nausée

### 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE

Diethylene glycol  $\geq 99\%$ , extra pur

numéro d'article: DEG956



Laboratoriumdiscounter

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction



#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
l'eau pulvérisée, mousse, mousse résistant aux alcools, poudre d'extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 3. Conseils aux pompiers

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une aération suffisante.

### 2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

#### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination.

### 4. Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement no 2015/830/UE

Diethylene glycol  $\geq 99\%$ , extra pur

numéro d'article: DEG956



Laboratoriumdiscounter

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, gardez les récipients hermétiquement fermés.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

#### Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

#### Considération des autres conseils

##### • Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

##### • Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Température de stockage recommandée: 15 - 25 °C.

### 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Des données ne sont pas disponibles.

#### DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

##### • valeurs relatives à la santé humaine

Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
DNEL	60 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
DNEL	106 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
DNEL	60 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

##### • valeurs relatives pour l'environnement

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement no 2015/830/UE

Diethylene glycol  $\geq 99\%$ , extra pur

numéro d'article: DEG956



Laboratoriumdiscounter

Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
PNEC	10 mg/cm <sup>3</sup>	air	rejets discontinus
PNEC	10 mg/l	eau douce	court terme (cas isolé)
PNEC	1 mg/l	eau de mer	court terme (cas isolé)
PNEC	199,5 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
PNEC	20,9 mg/kg	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
PNEC	2,09 mg/kg	sédiments marins	court terme (cas isolé)
PNEC	1,53 mg/kg	sol	court terme (cas isolé)
PNEC	10 mg/l	eau	rejets discontinus

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

#### Protection des yeux/du visage



Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

#### Protection de la peau



##### • protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

##### • type de matière

NBR (Caoutchouc nitrile)

##### • épaisseur de la matière

0,3 mm

##### • délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)

##### • mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

#### Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Formation d'aérosol ou de nébulosité. Type: A (contre les gaz et les vapeurs organiques avec un point d'ébullition de > 65 °C, code couleur: marron).

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement no 2015/830/UE

Diethylene glycol  $\geq 99\%$ , extra pur

numéro d'article: DEG956



Laboratoriumdiscounter

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	liquide (visqueuse)
Couleur	incolore
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Il n'existe pas de données disponibles

#### Autres paramètres physiques et chimiques

(valeur de) pH	6 – 8 (eau: 200 g/l, 20 °C)
Point de fusion/point de congélation	-6,5 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	242 – 252 °C
Point d'éclair	138 °C à 1.013 hPa (vase ouvert)
Taux d'évaporation	il n'existe pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent (fluide)
<u>Limites d'explosivité</u>	
· limite inférieure d'explosivité (LIE)	0,7 %vol
· limite supérieure d'explosivité (LSE)	22 % vol
Limites d'explosivité des nuages de poussière	non pertinent
Pression de vapeur	0,008 hPa à 25 °C
Densité	1,11 – 1,12 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Densité de vapeur	3,66 (air = 1)
Densité globale	Ne s'applique pas
Densité relative	Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.
<u>Solubilité(s)</u>	
Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
<u>Coefficient de partage</u>	
n-octanol/eau (log KOW)	-1,98 (25 °C)(exp.)
Température d'auto-inflammabilité	>350 °C
Température de décomposition	il n'existe pas de données disponibles
<u>Viscosité</u>	
· viscosité cinématique	30 – 35 mm <sup>2</sup> /s à 20 °C
· viscosité dynamique	40 – 45 mPa s à 20 °C
Propriétés explosives	N'est pas classé comme explosible

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement no 2015/830/UE

Diethylene glycol ≥ 99%, extra pur

numéro d'article: DEG956



Laboratoriumdiscounter

Propriétés comburantes aucune

## 9.2 Autres informations

Classe de température (UE selon ATEX) T2 (Température de surface maximale admissible sur l'équipement: 300°C)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 1. Réactivité

En cas d'échauffement: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 2. Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression. Hygroscopique.

### 3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Comburant puissant

### 4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

### 5. Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

### 6. Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Source
cutané	LD50	11.890 mg/kg	lapin	TOXNET
oral	LDLo	1.000 mg/kg	être humain	TOXNET

#### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérigène ni toxique pour la reproduction

#### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement no 2015/830/UE

**Diethylene glycol ≥ 99%, extra pur**

numéro d'article: DEG956



Laboratoriumdiscounter

## Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

### • En cas d'ingestion

diarrhée, vomissements, nausée, vertige, céphalées, Lésions du foie et des reins

### • En cas de contact avec les yeux

cause une irritation légère à modérée

### • En cas d'inhalation

cause une irritation légère à modérée

### • En cas de contact avec la peau

légèrement irritant

## Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

selon 1272/2008/CE: N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### Toxicité aquatique (aiguë)

Effet	Valeur	Espèce	Source	Durée d'exposition
LC50	75.200 mg/l	tête-de-boule (Pimephales promelas)	ECHA	96 h
EC50	>10.000 mg/l	daphnia magna		48 h

#### Toxicité aquatique (chronique)

Effet	Valeur	Espèce	Source	Durée d'exposition
EC50	>10.000 mg/l	invertébrés aquatiques	ECHA	24 h

### 12.2 Processus de la dégradabilité

La substance est facilement biodégradable.

Demande Théorique en Oxygène: 1,51 g/g

Dioxyde de Carbone Théorique: 1,659 mg/mg

Processus	Vitesse de dégradation	Temps
biotique/abiotique	91,8 %	28 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

n-octanol/eau (log KOW)

-1,98 (25 °C)

FBC

100

### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE

Diethylene glycol  $\geq 99\%$ , extra pur

numéro d'article: DEG956



Laboratoriumdiscounter

## 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

## 6. Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets



Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

### 2. Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

### 3. Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |    |  |  |
|----|--|--|
| 1. | Numéro ONU   | (non soumis aux règlements sur le transport)   |
| 2. | Désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent  |
| 3. | Classe(s) de danger pour le transport  | non pertinent  |
|    | Classe   | -  |
| 4. | Groupe d'emballage   | non pertinent  |
| 5. | Dangers pour l'environnement   | aucune (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses) |
| 6. | <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>   |  |
|    | Il n'y a aucune information additionnelle.   |  |
| 7. | <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>          |  |
|    | Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.  |  |
| 8. | <b>Informations pour chacun des règlements types des Nations unies</b>                                 |  |
|    | <b>• Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)</b> |  |
|    | Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.   |  |
|    | <b>• Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)</b>                               |  |
|    | Non soumis à l'IMDG.   |  |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE

Diethylene glycol ≥ 99%, extra pur

numéro d'article: DEG956



Laboratoriumdiscounter

- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Non soumis à l'OACI-IATA.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

- Règlement 649/2012/UE concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)

Pas énuméré.

- Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)

Pas énuméré.

- Règlement 850/2004/CE concernant les polluants organiques persistants (POP)

Pas énuméré.

- Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Nom de la substance	No CAS	%M	Type d'enregistrement	No
Diéthylène glycol		100	1907/2006/EC annexe XVII	3

- Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)

pas énuméré

- Directive Seveso

2012/18/UE (Seveso III)			
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
	pas attribué		

- Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules (2004/42/CE, Directive Decopaint)

Teneur en COV 100 %

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II

pas énuméré

- Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

pas énuméré

- Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

pas énuméré

#### Inventaires nationaux

La substance est répertoriée dans les inventaires nationaux suivants:

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE

Diethylene glycol ≥ 99%, extra pur

numéro d'article: DEG956



Laboratoriumdiscounter

Pays	Inventaires nationaux	Status
AU	AICS	la substance est répertoriée
CA	DSL	la substance est répertoriée
CN	IECSC	la substance est répertoriée
EU	ECSI	la substance est répertoriée
EU	REACH Reg.	la substance est répertoriée
JP	CSCL-ENCS	la substance est répertoriée
KR	KECI	la substance est répertoriée
MX	INSQ	la substance est répertoriée
NZ	NZIoC	la substance est répertoriée
PH	PICCS	la substance est répertoriée
TR	CICR	la substance est répertoriée
TW	TCSI	la substance est répertoriée
US	TSCA	la substance est répertoriée

## Légende

AICS	Australian Inventory of Chemical Substances
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Domestic Substances List (DSL)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances
REACH Reg.	Substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
2.1	Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP): SGH chapitre - Classe et catégorie de danger - Code(s) des mentions de danger	Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)	oui
2.1		Classification selon SGH: changement dans la liste (tableau)	oui
2.1	Classification opérée conformément à la directive 1999/45/CE (DPD): Indication(s) de danger - Codes des symboles - Phrases R		oui

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE

**Diethylene glycol ≥ 99%, extra pur**

numéro d'article: DEG956



Laboratoriumdiscounter

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
2.1		Classification opérée conformément à la directive 1999/45/CE (DPD): changement dans la liste (tableau)	oui
2.1	Remarques: Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.		oui
2.2		Pictogrammes: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		Mentions de danger: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		Conseils de prudence - prévention	oui
2.2		Conseils de prudence - prévention: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		Conseils de prudence - intervention: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		Étiquetage de paquets dont le contenu n'ex-cède pas 125ml: changement dans la liste (tableau)	oui
8.1	Valeurs limites d'exposition professionnelle (li-mites d'exposition sur le lieu de travail)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (li-mites d'exposition sur le lieu de travail): Des données ne sont pas disponibles.	oui
8.1		· valeurs relatives pour l'environnement: changement dans la liste (tableau)	oui
14.8		· Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR): Non soumis à l'OACI-IATA.	oui

## Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labeling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
COV	Composés Organiques Volatils
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DMEL	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
FBC	facteur de bioconcentration
IATA	Association Internationale du Transport Aérien

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE

**Diethylene glycol ≥ 99%, extra pur**

numéro d'article: DEG956



Laboratoriumdiscounter

Abr.	Description des abréviations utilisées
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	la convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No index	le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

## Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)
- Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
- Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

## Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H302	nocif en cas d'ingestion
H373	risque présumé d'effets graves pour les organes (rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

## Clause de non-responsabilité

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.